



# Entreprise

## CONTRAT D'APPRENTISSAGE CERFA COMMENTE

Procédure permettant d'aider les entreprises à la complétude du contrat CERFA N°10103\*13

Si vous ne nous avez pas donné autorisation de votre mandat : vous devez transmettre à l'OPCO le dossier complet au plus tard dans les 5 jours ouvrables qui suivent le début d'exécution du contrat :

- Le CERFA dûment rempli et signé par l'employeur, l'apprenti et FORMAPI
- La convention de formation transmise par FORMAPI
- Le programme et méthode transmis par FORMAPI
- Le calendrier de formation transmis par FORMAPI

### CONVENTION DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE 2025

Entre les soussignés :

1. Le CFA FORMAPI, 11 Boulevard Rembrandt/Bâtiment B1 21000 DIJON, enregistré sous le numéro de SIRET : 399 926 260 000 49 et sous le numéro UAI 02121831, enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 27210389121 agréé de la préfecture de région Bourgogne-Franche-Comté, représenté par le directeur M. Olivier FOUQUET,
2. L'entreprise XXXXXXXXXXXXXXX - 38180 ECHIBLLES, sous le numéro de SIRET : XXXXXXXXXXXX, ICC 202X, représentée par la personne responsable de « l'entreprise bénéficiaire », titulaire de l'exploitant de compétences AF2AS.

Contact opérationnel : [manager.votre.formation@formapi.fr](mailto:manager.votre.formation@formapi.fr) - 03 80 74 08 88.

Contact administratif : [XXXX@XXXX.FR](mailto:XXXX@XXXX.FR) Nom : Prénom du maître d'apprentissage et coordonnées : XXXXXXXX

est conclue la convention suivante, en application des dispositions des Livres II et III de la sixième partie du Code du Travail.

#### Article 1er : Objet de la convention

FORMAPI organise l'action de formation par apprentissage au sens de l'article L. 6313-4 du Code du travail, sous l'intitulé suivant :

- SF2APS ACTIVITES AQUATIQUES ET NATATION MAITRE NAGEUR SAUVETEUR (AAN NMS) - code diplôme : 4463324, RNCP : 34048.

Objectif de l'action : Permettre à l'apprenti(e) de développer les compétences et connaissances nécessaires à l'obtention du SF2APS ACTIVITES AQUATIQUES ET NATATION MAITRE NAGEUR SAUVETEUR (AAN NMS), et à l'exercice du métier qui en découle.

Contenu de l'action : Le cursus de formation théorique est composé de 672 heures de cours en centre de formation (FORMAPI) et le pôle de formation CHEPS ALPINE/RHÔNE-ALPES SITE VORON, sur une durée avant positionnement, de 10 mois. Le nombre prévisionnel d'heures de formation en centre sera confirmé lors de ce dernier réalisé à l'entrée en formation en partie initiale du cycle de cas déclinant un avenant sera établi si le nombre d'heures diffère de la valeur prévisionnelle citée précédemment. Cette phase de positionnement fait indistinctement partie de la formation, selon les textes réglementaires en vigueur.

Durée de l'action de formation : 2105/05/2024 au 30/04/2025 pour un total d'heures de 672.

Lieu principal de la formation : CHEPS ALPINE/RHÔNE-ALPES SITE VORON CAMPUS DE LA BRÉCHAÏE, rue IMBERT 38180 FORMATIONS 38180 VORON

Périodes de réalisation en entreprise et en CFA : Elles sont décrites sur le calendrier de formation ci-joint.

#### Article 2 : Modalités de déroulement, de suivi et d'obtention du diplôme ou du titre

Modalités de déroulement :	Face à face présentiel	Autres modalités (Présentiels, à distance, ...)	TOTAL
Volume horaire	672	0	672
Nombre de jours	36	0	36

Les moyens prévus, les modalités de suivi et les modalités d'obtention du diplôme ou du titre sont décrites dans le document nommé « Programme et Méthode » ci-joint.

FORMAPI 11 Boulevard Rembrandt - 21000 DIJON / 03 80 74 08 88 - [www.formapi.fr](http://www.formapi.fr)  
M : 02121831 - SIRET : 399 926 260 00049 - APE/NAF : 8559B - N° de Déclaration d'activité : 27 2103 891 21

### PROGRAMME DE FORMATION

« DEJEPS SPECIALITE PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION BASKET-BALL »

Dans le cadre du partage et du co-partage des parcours, FORMAPI assurera avec ses branches territoriales la gestion administrative et pédagogique des formations dispensées par les entreprises et prestataires de formations.

FORMAPI organisera avec le pôle de formation le parcours de formation dont le programme correspond à la préparation aux épreuves du DEJEPS SPECIALITE PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION BASKET-BALL.

Pour mémoire, l'entraîneur coordinateur exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique défini par la mention à perfectionnement sportif dans la limite des cadres réglementaires. Il/elle est responsable ou plan pédagogique, technique et logistique. Il/elle assure la sécurité des tiers et des publics dont il/elle a la charge, il/elle conduit, par délégation, le projet de la structure.

#### CADRE RÉGLEMENTAIRE DU DIPLÔME PRÉPARÉ

Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport Spécialité à Perfectionnement Sportif à mention Basket-ball selon l'arrêté du 20 novembre 2008 portant organisation du Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport Spécialité à Perfectionnement Sportif à. Arrêté du 18 mai 2010 (portant la création de la spécialité à Basketball), parution au Journal Officiel du 3 juin 2010, modifié par l'arrêté du 05 avril 2012, Arrêté du 27 juillet 2022 modifiant l'arrêté du 18 mai 2010.

#### NIVEAU DE CONNAISSANCES PRÉALABLES ET CAPACITÉS PROFESSIONNELLES REQUISES

La connaissance du milieu sportif et de ses éléments de vocabulaire spécifique est nécessaire à l'entrée en formation.

#### LES EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES POUR ACCÉDER À LA FORMATION, PRÉVUES AU CODE DU SPORT ET À L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL PORTANT SUR LA SPÉCIALITÉ, SONT :

La connaissance du milieu sportif et de ses éléments de vocabulaire spécifique est nécessaire à l'entrée en formation.

Les exigences préalables requises pour accéder à la formation, prévues au Code du Sport et à l'arrêté ministériel portant sur la spécialité, sont :

- Justifier d'une expérience d'encadrement pendant trois saisons minimums dans une ou plusieurs équipes évoluant en championnat de France, jeunes ou seniors, ou dans des équipes de niveau similaire en championnat étranger.
- Atteindre d'une pratique minimum de trois saisons sportives au sein d'une équipe de basket-ball évoluant en compétition.
- Être capable d'effectuer une analyse technique et tactique d'une séquence vidéo de match relative à une compétition de basket-ball choisie parmi les championnats suivants : "nationale masculine 2", "nationale masculine 3", "nationale féminine 2", "nationale féminine 3" ou championnat de France de jeunes.
- Réussir les tests d'entrée organisés par l'organisme de formation.

FORMAPI 11 Boulevard Rembrandt - 21000 DIJON / 03 80 74 08 88 - [www.formapi.fr](http://www.formapi.fr)  
M : 02121831 - SIRET : 399 926 260 00049 - APE/NAF : 8559B - N° de Déclaration d'activité : 27 2103 891 21

### Contrat d'apprentissage

(art. L1011 et suivants du code du travail)

(Lire ATTENTIVEMENT la notice Cerfa avant de remplir ce document) N° 10103\*13

Mode contractuel de l'apprentissage :  L'EMPLOYEUR  employeur privé  employeur « public »

Nom et prénom ou dénomination : N°SIRET de l'établissement d'exécution du contrat :

Adresse de l'établissement d'exécution du contrat : Type d'employeur :  
N° : Voie : Employeur spécifique :  
Complément : Code activité de l'entreprise (APE) :  
Code postal : Effectif total salariés de l'entreprise :  
Commune : Code IDCC de la convention collective applicable :  
Téléphone :  
Courriel :

\*Pour les employeurs du secteur public, adhésion de l'apprenti au régime spécifique d'assurance chômage :

#### L'APPRENTI(E)

Nom de naissance de l'apprenti(e) :  
Le premier prénom de l'apprenti(e) selon l'état civil :  
NIR de l'apprenti(e) : Date de naissance : / /  
Sexe :  M  F  
Adresse de l'apprenti(e) : Département de naissance :  
N° : Voie : Commune de naissance :  
Complément : Nationalité : Régime social :  
Code postal : Déclare être inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau :  
Téléphone :  Oui  Non  
Courriel : Déclare bénéficier de la reconnaissance travailleur handicapé :  Oui  Non

Représentant légal (à renseigner si l'apprenti est mineur non émancipé) :  
Nom de naissance et prénom : Si non, bénéficiez-vous de droits attachés à la RGTH\*\* :  
Adresse du représentant légal : Situation avant ce contrat :  
N° : Voie : Dernier diplôme ou titre préparé :  
Complément : Dernière classe / année suivie :  
Code postal : Intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé :  
Commune : Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :  
Courriel : Déclare avoir un projet de création ou de reprise d'entreprise :  Oui  Non

\*\* Reportez-vous à la page 4 de la notice pour en savoir plus sur les droits attachés à la RGTH

#### LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Maître d'apprentissage n°1 : Nom de naissance :  
Prénom :  
Date de naissance : / /  
Commune :  
Emploi occupé :  
Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :  
Niveau de diplôme ou titre le plus élevé obtenu :

Maître d'apprentissage n°2 : Nom de naissance :  
Prénom :  
Date de naissance : / /  
Commune :  
Emploi occupé :  
Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :  
Niveau de diplôme ou titre le plus élevé obtenu :

L'employeur atteste sur l'honneur que le maître d'apprentissage répond à toutes les conditions d'éligibilité à cette fonction.

### LE CONTRAT

Type de contrat ou d'avenant :  Contrat  avenant  
Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant : Type de dérogation :  dérogation  avenant  
Date de conclusion : / / Date de début d'exécution du contrat : / / Date de début de formation pratique chez l'employeur : / /  
Si avenant, date d'effet : / / Durée hebdomadaire du travail : heures minutes  
Date de fin du contrat ou de la période d'apprentissage : / /  
Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers :  Oui  Non  
Rémunération (indiquer SMC ou SAI (sauf cas particuliers conventionnés))  
1<sup>re</sup> année, du / / au / / : % du \* ; du / / au / / : % du \*  
2<sup>me</sup> année, du / / au / / : % du \* ; du / / au / / : % du \*  
3<sup>me</sup> année, du / / au / / : % du \* ; du / / au / / : % du \*  
4<sup>me</sup> année, du / / au / / : % du \* ; du / / au / / : % du \*  
Salaires brut mensuel à l'embauche : Caisse de retraite complémentaire :  
Avantages en nature, le cas échéant : Nourriture : € / repas Logement : € / mois Autre : €

#### LA FORMATION

CFA d'entreprise :  Oui  Non  
Dénomination du CFA responsable : Intitulé précis de :  
N° UAI du CFA : Code du diplôme :  
N° SIRET CFA : Code RNCP :  
Adresse du CFA responsable :  
N° : Voie :  
Complément :  
Code postal :  
Commune :  
 Si le CFA responsable est le lieu de formation principal cochez la case ci-contre  
Durée de la formation : heures  
Lieu principal de réalisation de la formation si différent du CFA responsable :  
Dénomination du lieu de formation principal :  
N° UAI :  
N° SIRET :  
Adresse du lieu de formation principal :  
N° : Voie :  
Complément :  
Code postal :  
Commune :  
 L'employeur atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires au dépôt du contrat

Fait à : Signature de l'employeur Signature de l'apprenti(e) Signature du représentant légal de l'apprenti(e) mineur(e)

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : / / Date de la décision : / /  
N° de dépôt : Numéro d'avenant :  
\* Pour remplir le contrat et pour plus d'informations sur les traitements de données, reportez-vous à la notice.

BF2APS spécialiste Educateur sportif mention Activités de la forme option "Haltérophilie, Musculation" FORMAPI BOURG en bresse 2025-2026 du 25/09/2025 au 11/07/2026

Mois	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12
Sept												
Oct												
Nov												
Déc												
Jan												
Fév												
Mars												
Avr												
Mai												
Juin												
Juil												
Août												

0 = Face à face présentiel  
1 = Face à face présentiel  
2 = Face à face présentiel  
3 = Face à face présentiel  
4 = Face à face présentiel  
5 = Face à face présentiel  
6 = Face à face présentiel  
7 = Face à face présentiel  
8 = Face à face présentiel  
9 = Face à face présentiel  
10 = Face à face présentiel  
11 = Face à face présentiel  
12 = Face à face présentiel  
13 = Face à face présentiel  
14 = Face à face présentiel  
15 = Face à face présentiel  
16 = Face à face présentiel  
17 = Face à face présentiel  
18 = Face à face présentiel  
19 = Face à face présentiel  
20 = Face à face présentiel  
21 = Face à face présentiel  
22 = Face à face présentiel  
23 = Face à face présentiel  
24 = Face à face présentiel  
25 = Face à face présentiel  
26 = Face à face présentiel  
27 = Face à face présentiel  
28 = Face à face présentiel  
29 = Face à face présentiel  
30 = Face à face présentiel  
31 = Face à face présentiel

Vous trouverez le modèle de CERFA et la NOTICE sur notre site internet.

Mode contractuel de l'apprentissage	
2 L'EMPLOYEUR	1 employeur privé / employeur « public »*
Nom et prénom ou dénomination :	N°SIRET de l'établissement d'exécution du contrat :
Adresse de l'établissement d'exécution du contrat :	Type d'employeur :
N° : Voie :	Employeur spécifique :
Complément :	Code activité de l'entreprise (NAF) :
Code postal :	Effectif total salariés de l'entreprise :
Commune :	Code IDCC de la convention collective applicable :
Téléphone :	
Courriel :	
*Pour les employeurs du secteur public, adhésion de l'apprenti au régime spécifique d'assurance chômage :	

1

## MODE CONTRACTUEL DE L'APPRENTISSAGE

- 1 A durée limitée
- 2 Dans le cadre d'un CDI
- 3 Entreprise de travail temporaire
- 4 Activités saisonnières à deux employeurs

3

## ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT

Il s'agit du lieu d'exécution du contrat et non du siège social de l'entreprise ou du lieu de gestion RH du contrat.

4

## TYPE D'EMPLOYEUR Public

- 21 Service de l'État (administrations centrales et leurs services déconcentrés de la fonction publique d'État)
- 22 Commune
- 23 Département
- 24 Région
- 25 Établissement public hospitalier
- 26 Établissement public local d'enseignement
- 27 Établissement public administratif de l'État
- 28 Établissement public administratif local (y compris établissement public de coopération intercommunale EPCI)
- 29 Autre employeur public
- 30 Établissement public industriel et commercial

2

## L'EMPLOYEUR

**Employeur privé :** Une entreprise, une association, une profession libérale ou autre employeur de droit privé à l'exclusion des particuliers employeurs.

**Employeur spécifique :** les groupements d'employeurs, les entreprises de travail temporaire, les employeurs saisonniers et les ascendants de l'apprenti en cas d'apprentissage dans l'entreprise familiale.

**Employeur public :** Service de l'État, des collectivités territoriales, établissements publics... : des règles particulières sont alors applicables.

4

## TYPE D'EMPLOYEUR Privé

- 11 Entreprise inscrite au répertoire des métiers ou au registre des entreprises pour l'Alsace-Moselle
- 12 Entreprise inscrite uniquement au registre du commerce et des sociétés
- 13 Entreprises dont les salariés relèvent de la mutualité sociale agricole
- 14 Profession libérale
- 15 Association
- 16 Autre employeur privé

## Mode contractuel de l'apprentissage

L'EMPLOYEUR		<input type="checkbox"/> employeur privé	<input type="checkbox"/> employeur « public »*
<b>Nom et prénom ou dénomination :</b>		<b>N° SIRET</b> de l'établissement d'exécution du contrat :	
Adresse de l'établissement d'exécution du contrat :		Type d'employeur :	
N° :	Voie :	Employeur spécifique : <b>5</b>	
Complément :		Code activité de l'entreprise (NAF) : <b>6</b>	
Code postal :		Effectif total salariés de l'entreprise : <b>7</b>	
Commune :		Code IDCC de la convention collective applicable : <b>8</b>	
Téléphone :			
Courriel :	@		

\*Pour les employeurs du secteur public, adhésion de l'apprenti au régime spécifique d'assurance chômage :

### 5 EMPLOYEUR SPÉCIFIQUE

- 1 Entreprise de travail temporaire
- 2 Groupement d'employeurs
- 3 Employeur saisonnier
- 4 Apprentissage familial : l'employeur est un ascendant de l'apprenti
- 0 Aucun de ces cas

8

### IDENTIFIANT DE LA CONVENTION (IDCC) :

Renseigne l'établissement dans le cadre de l'exécution du contrat.

Pas de convention collective : **CODE 9999**

Si la convention collective est en cours de négociation : **CODE 9998**.

6

### CODE NAF (ou APE)

Visible sur le KBIS, l'avis de situation au répertoire SIRENE de l'INSEE, les bulletins de paie.

7

### EFFECTIF TOTAL SALARIÉS DE L'ENTREPRISE

La globalité de l'effectif de l'entreprise et non le seul effectif de l'établissement d'exécution du contrat.



### LE CODE IDCC EST INDISPENSABLE POUR :

- La détermination de l'OPCO et du niveau de prise en charge du contrat,
- La rémunération de l'apprenti.



La déclaration préalable à l'embauche (**DPAE**) de l'apprenti auprès de l'URSSAF (ou de la MSA) devra être faite **dans les 8 jours qui précèdent le contrat**.

# L'apprenti(e)

L'APPRENTI(E)	
Nom de naissance de l'apprenti(e) :	1
Nom d'usage :	
Le premier prénom de l'apprenti(e) selon l'état civil :	
NIR de l'apprenti(e) :	
Date de naissance :	/ /
Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	
Adresse de l'apprenti(e) :	2
N° : Voie :	
Complément :	
Code postal :	
Commune :	3
Téléphone :	
Courriel :	
Représentant légal (à renseigner si l'apprenti est mineur non émancipé)	
Nom de naissance et prénom :	
Adresse du représentant légal :	
N° : Voie :	
Complément :	
Code postal :	
Commune :	
Courriel :	
4	Régime social :
5	Déclare être sur la liste des sportifs de haut niveau : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5	Déclare bénéficiaire de la reconnaissance travailleur handicapé : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5	Si non, bénéficiez-vous de droits attachés à la RQTH** : Équivalence jeunes : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5	Extension BOE : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5	Situation avant ce contrat :
5	Dernier diplôme ou titre préparé :
5	Dernière classe / année suivie :
5	Intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé :
5	Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :
6	Déclare avoir un projet de création ou de reprise d'entreprise : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

\*\* Reportez-vous à la page 4 de la notice pour en savoir plus sur les droits attachés à la RQTH

1

## NOM DE NAISSANCE ET SON PRENOM

Indiquer le premier prénom de l'apprenti selon l'état civil

Ses coordonnées complètes

Les coordonnées du représentant légal sont également obligatoires, si l'apprenti est mineur non émancipé

Le NIR de l'apprenti correspond à son numéro de sécurité sociale.

2

## DEPARTEMENT DE NAISSANCE

Si l'apprenti est né à l'étranger CODE 099

## REGIME SOCIAL

- 1 MSA
- 2 URSSAF

3

## NATIONALITE

Pour les apprentis non citoyens européens, une autorisation de travail et titre de séjour valable autorisant à travailler est nécessaire.

- 1 Française
- 2 Union Européenne
- 3 Étranger hors Union Européenne

4

## SPORTIFS, ENTRAINEURS, ARBITRES ET JUGES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Cocher la case

## RECONNAISSANCE TRAVAILLEUR HANDICAPES

Cocher la case

➤ **Equivalence jeunes** : pour les personnes âgées de 15 ans révolus à 20 ans, les titres suivants valent RQTH

- notification de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ;
- notification de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) ;
- le bénéfice d'un projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) ;

Si vous bénéficiez de l'un de ces titres, indiquez « OUI »

➤ **Extension BOE** : les droits liés à la RQTH sont étendus aux personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)

hors ayants-droits il convient de cocher « OUI » du cerfa pour bénéficier des aménagements prévus pour les apprentis en situation de handicap.

5

## PROJET DE CREATION D'ENTREPRISE

6

Si l'apprenti a un projet de création ou de reprise d'entreprise supposant l'obtention du diplôme visé, il doit cocher cette case afin de justifier, le cas échéant, de son âge supérieur à 29 ans et il doit accompagner son contrat d'une **déclaration sur l'honneur** relative à son projet.

Si l'apprenti est mineur, le contrat doit être accompagné d'un courrier de son représentant légal faisant mention du projet de création ou de reprise d'entreprise.

## 15 SITUATION AVANT CONTRAT

- 1 Scolaire
- 2 Prépa apprentissage
- 3 Étudiant
- 4 Contrat d'apprentissage
- 5 Contrat de professionnalisation
- 6 Contrat aidé
- 7 En formation au CFA sous statut de stagiaire de la formation professionnelle, avant signature d'un contrat d'apprentissage (L6222-12-1 du code du travail). **Il s'agit des apprenti(e)s ayant commencé leur formation avant de signer un contrat d'apprentissage.**
- 8 En formation, au CFA sans contrat sous statut de stagiaire de la formation professionnelle, suite à rupture (5° de L6231-2 du code du travail)
- 9 Autres situations sous statut de stagiaire de la formation professionnelle
- 10 Salarisé
- 11 Personne à la recherche d'un emploi (inscrite ou non à Pôle Emploi)
- 12 Inactif

Date de naissance :  /  /

Sexe :  M  F

Département de naissance :

Commune de naissance :

Nationalité :  Régime social :

Déclare être inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau :  oui  non

Déclare bénéficiaire de la reconnaissance travailleur handicapé :  oui  non

Situation avant ce contrat :  15

Dernier diplôme ou titre préparé :  16

Dernière classe / année suivie :  17

Intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé :

Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :

Déclare avoir un projet de création ou de reprise d'entreprise :  oui  non

DERNIERE ANNEE OU CLASSE SUIVIE PAR L'APPRENTI(E)

## 16 DERNIER DIPLOME OU TITRE PREPARE ET DIPLOME OU TITRE LE PLUS ELEVE OBTENU

**Diplôme ou titre de niveau bac +5 et plus**

- 80 Doctorat
- 71 Master professionnel/DESS
- 72 Master recherche/DEA
- 73 Master indifférencié
- 74 Diplôme d'ingénieur, diplôme d'école de commerce
- 79 Autre diplôme ou titre de niveau bac+5 ou plus

**Diplôme ou titre de niveau bac +3 et 4**

- 61 1ère année de Master
- 62 Licence professionnelle
- 63 Licence générale
- 69 Autre diplôme ou titre de niveau bac +3 ou 4

**Diplôme ou titre de niveau bac +2**

- 54 Brevet de Technicien Supérieur
- 55 Diplôme Universitaire de technologie
- 58 Autre diplôme ou titre de niveau bac+2

**Diplôme ou titre de niveau bac**

- 41 Baccalauréat professionnel
- 42 Baccalauréat général
- 43 Baccalauréat technologique
- 49 Autre diplôme ou titre de niveau bac

**Diplôme ou titre de niveau CAP/BEP**

- 33 CAP
- 34 BEP
- 35 Mention complémentaire
- 38 Autre diplôme ou titre de niveau CAP/BEP

**Aucun diplôme ni titre**

- 25 Diplôme national du Brevet
- 26 Certificat de formation générale
- 13 Aucun diplôme ni titre professionnel

## 17

01 l'apprenti a suivi la dernière année du cycle de formation et a obtenu le diplôme ou titre

11 l'apprenti a suivi la 1ère année du cycle et l'a validée (examens réussis mais année non diplômante)

12 l'apprenti a suivi la 1ère année du cycle mais ne l'a pas validée (échec aux examens, interruption ou abandon de formation)

21 l'apprenti a suivi la 2ème année du cycle et l'a validée (examens réussis mais année non diplômante)

22 l'apprenti a suivi la 2ème année du cycle mais ne l'a pas validée (échec aux examens, interruption ou abandon de formation)

31 l'apprenti a suivi la 3ème année du cycle et l'a validée (examens réussis mais année non diplômante, cycle adaptés)

32 l'apprenti a suivi la 3ème année du cycle mais ne l'a pas validée (échec aux examens, interruption ou abandon de formation)

40 l'apprenti a achevé le 1er cycle de l'enseignement secondaire (collège)

41 l'apprenti a interrompu ses études en classe de 3ème

42 l'apprenti a interrompu ses études en classe de 4ème Exemple : Avant le contrat d'apprentissage, le candidat, titulaire d'un baccalauréat général, était en première année de BTS qu'il souhaite poursuivre en apprentissage. Dans la rubrique « apprenti » indiquez « diplôme le plus élevé = 42 », « dernier diplôme ou titre préparé = 54 » et « dernière classe suivie = 11 ». Dans la rubrique formation, indiquez « diplôme ou titre visé = 54 ».

# Le maître D'apprentissage

## Maître d'apprentissage n°1

Nom de naissance :

18

Prénom :

Date de naissance :

NIR :

Courriel : @

Emploi occupé :

## Maître d'apprentissage n°2

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance :

NIR :

Courriel : @

Emploi occupé :

Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :

Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :

19

Niveau de diplôme ou titre le plus élevé obtenu :

Niveau de diplôme ou titre le plus élevé obtenu :

20

*L'employeur atteste sur l'honneur que le maître d'apprentissage répond à l'ensemble des critères d'éligibilité à cette fonction.*

## 18 MAITRE D'APPRENTISSAGE

Le maître d'apprentissage est l'un des **salariés** majeurs et volontaires de l'entreprise. Le cas échéant, l'employeur, qu'il soit salarié ou bénévole, ou le conjoint collaborateur peuvent remplir cette fonction. Pour une association, les membres du comité directeurs (président, secrétaire, trésorier) peuvent être maître d'apprentissage.

**ATTENTION** : de nouvelles informations sont à renseigner sur le nouveau modèle de CERFA : son numéro de sécurité sociale, son adresse mail, l'emploi qu'il occupe, son diplôme ou titre le plus élevé obtenu ainsi que son niveau.

19

## NOMENCLATURE DES DIPLOMES PAR NIVEAU :

- 3 CAP, BEP
- 4 Baccalauréat
- 5 DEUG, BTS, DUT, DEUST
- 6 Licence, licence professionnelle, BUT, Maîtrise
- 7 Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur
- 8 Doctorat, habilitation à diriger des recherches
- Si aucun renseigner par 0

20

## CASE A COCHER

Permet d'assurer que l'employeur possède tous les justificatifs d'expérience professionnelle, de formation et s'est assuré de la qualité de maître d'apprentissage.



- Un maître d'apprentissage peut avoir simultanément deux apprentis et un redoublant,
- La fonction tutorale peut être partagée entre plusieurs salariés constituant une équipe tutorale au sein de laquelle sera désigné un « maître d'apprentissage » qui assurera la coordination de l'équipe et la liaison avec le CFA.

Si au cours de l'année, le maître d'apprentissage change, un avenant au contrat doit être réalisé (sauf dans le cas où un second maître d'apprentissage avait été prévu).

## QUALIFICATION POUR ETRE MAITRE D'APPRENTISSAGE :

A défaut de convention ou d'accord collectif de branche, les conditions sont les suivantes :

- > Être titulaire d'un diplôme, ou titre, du même domaine professionnel et d'un niveau au moins équivalent à celui visé par l'apprenti et d'une année d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti, ou
  - > Justifier de deux années d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti, être d'un niveau au moins équivalent.
- Selon les diplômes ou titres préparés, des qualifications spécifiques peuvent être demandées.

## ROLE DU MAITRE D'APPRENTISSAGE :

Le maître d'apprentissage a pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti des compétences nécessaires à l'obtention du titre ou du diplôme préparé, en liaison avec le CFA.

Le maître d'apprentissage constitue le lien fondamental entre l'apprenti et l'employeur durant toute la durée du contrat, ainsi qu'avec le CFA. Réfléchir à qui confier le rôle de maître d'apprentissage, définir avec lui les missions du futur apprenti, voire l'associer aux entretiens d'embauche sont autant d'atouts pour un apprentissage réussi pour l'apprenti, mais aussi pour l'entreprise.

# Le contrat

LE CONTRAT	
Type de contrat ou d'avenant :	Type de dérogation : <i>à renseigner si une dérogation existe pour ce contrat</i>
Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant :	Date de conclusion : (Date de signatures du contrat)
Date de début d'exécution du contrat :	Date de début de formation pratique chez l'employeur :
Si avenant, date d'effet :	Durée hebdomadaire du travail : heures minutes
Date de fin du contrat ou de la période d'apprentissage :	Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : oui non
<b>Rémunération</b> * Indiquer SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel)	
1 <sup>re</sup> année, du au : % du	2 <sup>e</sup> année, du au : % du
3 <sup>e</sup> année, du au : % du	4 <sup>e</sup> année, du au : % du
Salaire brut mensuel à l'embauche : €	Caisse de retraite complémentaire :
Avantages en nature, le cas échéant : Nourriture : € / repas Logement : € / mois Autre :	

20

## TYPE DE CONTRAT OU D'AVENANT :

### Contrat initial

- 11 Premier contrat d'apprentissage de l'apprenti **Succession de contrats**
- 21 Nouveau contrat avec un apprenti qui a terminé son précédent contrat auprès d'un même employeur
- 22 Nouveau contrat avec un apprenti qui a terminé son précédent contrat auprès d'un autre employeur (**dans ce cas le numéro du contrat précédent devra être notifié obligatoirement sur le contrat, le numéro de contrat apparait sur l'accord de prise en charge délivré par l'OPCO**)
- 23 Nouveau contrat avec un apprenti dont le précédent

contrat auprès d'un autre employeur a été rompu (**dans ce cas le numéro du contrat précédent devra être notifié obligatoirement sur le contrat, le numéro de contrat apparait sur l'accord de prise en charge délivré par l'OPCO**)

### Avenant : modification des conditions du contrat (le numéro de contrat sur lequel porte l'avenant doit être notifié)

- 31 Modification de la situation juridique de l'employeur
- 32 Changement d'employeur dans le cadre d'un contrat saisonnier
- 33 Prolongation du contrat suite à un échec à l'examen de l'apprenti Page 4 sur 9
- 34 Prolongation du contrat suite à la reconnaissance de l'apprenti comme travailleur handicapé
- 35 Modification du diplôme préparé par l'apprenti
- 36 Autres changements : changement de maître d'apprentissage, de durée de travail hebdomadaire, réduction de durée, etc.
- 37 Modification du lieu d'exécution du contrat

21

## TYPE DE DEROGATION :

- 11 Age de l'apprenti inférieur à 16 ans
- 12 Age supérieur à 29 ans : cas spécifiques prévus dans le code du travail
- 21 Réduction de la durée du contrat ou de la période d'apprentissage
- 22 Allongement de la durée du contrat ou de la période d'apprentissage
- 50 Cumul de dérogations
- 60 Autre dérogation

23

Date à laquelle débute effectivement le contrat en Centre de formation ou en entreprise. **Le contrat d'apprentissage peut débuter au plus tôt, trois mois avant la date de début de formation.**

24

Date à laquelle l'apprenti débute sa formation pratique chez l'employeur.

25

**La date ne peut être postérieure de plus de 2 mois à la date des examens ou de la fin du cycle de formation et ne peut pas être avant la date de fin de formation.**

26

Le temps consacré par l'apprenti à la formation dispensée dans les CFA est compris dans l'horaire de travail. L'apprenti est soumis à l'horaire de travail applicable dans l'entreprise.

22

Date à laquelle est signé le contrat. Celle-ci ne peut être :

- Postérieure à la date de début d'exécution du contrat ;
- Postérieure à la date du dépôt auprès de l'administration.

LE CONTRAT			
Type de contrat ou d'avenant :	Type de dérogation : à renseigner si une dérogation existe pour ce contrat		
Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant :			
Date de conclusion : (Date de signatures du présent contrat)	Date de début d'exécution du contrat :	Date de début de formation pratique chez l'employeur :	
Si avenant, date d'effet :	Durée hebdomadaire du travail : heures minutes		
Date de fin du contrat ou de la période d'apprentissage :	Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : oui non		
<b>Rémunération</b> 27		* Indiquer SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel)	
1 <sup>re</sup> année, du au :	% du * ; du au :	% du *	
2 <sup>ème</sup> année, du au :	% du * ; du au :	% du *	
3 <sup>ème</sup> année, du au :	% du * ; du au :	% du *	
4 <sup>ème</sup> année, du au :	% du * ; du au :	% du *	
<b>Salaire brut mensuel à l'embauche</b> 28	Caisse de retraite complémentaire : 30		
€			
29	Avantages en nature, le cas échéant : Nourriture : , € / repas Logement : , € / mois Autre :		

27 La rémunération est à remplir en fonction de l'année d'exécution du contrat et non de l'année de formation.

Les dates présentes dans les périodes doivent correspondre aux dates de début et fin de contrat.

Le contrôle des OPCO portera sur l'ensemble des lignes.

Une année d'exécution du contrat portera sur 12 mois maximum.

Sauf dispositions conventionnelles ou contractuelles plus favorables, la rémunération de l'apprenti est calculée en pourcentage du SMIC.

28 Le salaire brut mensuel à l'embauche dépend de l'âge de l'apprenti(e) et de son expérience (si l'apprenti(e) était déjà en contrat d'apprentissage l'année dernière.

**Le salaire brut mensuel à l'embauche doit correspondre au % de rémunération indiqué sur le contrat.**

### Rémunération apprentissage 2025\*

\*En fonction de votre convention collective, le salaire minimum conventionnel (SMC) peut être différent du SMIC. S'il est plus avantageux, c'est ce dernier qui doit s'appliquer.

Situation	16 à 17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1 <sup>re</sup> année	27% du Smic, soit 486,49 €	43% du Smic, soit 774,77 €	Salaire le + élevé entre 53% du Smic, soit 954,95 € et 53% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du Smic Salaire le + élevé entre le Smic(1 801,80 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
2 <sup>e</sup> année	39% du Smic, soit 702,70 €	51% du Smic, soit 918,92 €	Salaire le + élevé entre 61% du Smic, soit 1 099,10 € et 61% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du Smic Salaire le + élevé entre le Smic(1 801,80 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
3 <sup>e</sup> année	55% du Smic, soit 990,99 €	67% du Smic, soit 1 207,21 €	Salaire le + élevé entre 78% du Smic, soit 1 405,40 € et 78% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du Smic Salaire le + élevé entre le Smic(1 801,80 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.

29 Ces coûts sont des frais annexes liés à l'entreprise.

Les frais annexes liés aux périodes de formation (repas, hébergement, premier équipement) sont notifiés dans la convention de formation qui sera jointe avec le Cerfa.

Les frais annexes doivent être spécifiés par l'employeur sur la convention d'apprentissage et lors de la demande de prise en charge sur le site de l'OPCO

30 La Caisse de retraite complémentaire de l'entreprise est obligatoire et doit figurer sur le contrat d'apprentissage. Si l'entreprise n'a pas de retraite complémentaire, elle doit réaliser les démarches de souscription auprès d'un organisme compétent.



## La formation

Cette partie est à compléter par FORMAPI sauf l'intitulé ou titre visé par l'apprenti qui est à remplir par l'employeur

### LA FORMATION

CFA d'entreprise : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Diplôme ou titre visé par l'apprenti : <input type="text"/>
Dénomination du CFA responsable : <input type="text"/>	Intitulé précis : <input type="text"/>
N° UAI du CFA : <input type="text"/>	Code du diplôme : <input type="text"/>
N° SIRET CFA : <input type="text"/>	Code RNCP : <input type="text"/>
<b>Adresse du CFA responsable :</b>	<b>Organisation de la formation en CFA :</b>
N° <input type="text"/> Voie : <input type="text"/>	Date de début de formation en CFA : <input type="text"/>
Complément : <input type="text"/>	Date prévue de fin des épreuves ou examens : <input type="text"/>
Code postal : <input type="text"/>	Durée de la formation : <input type="text"/> heures
Commune : <input type="text"/>	<b>Lieu principal de réalisation de la formation si différent du CFA responsable :</b>
<input type="checkbox"/> Si le CFA responsable est le lieu de formation principal cochez la case ci-contre	Dénomination du lieu de formation principal : <input type="text"/>
Visa du CFA (cachet et signature du directeur) :	N° UAI : <input type="text"/>
	N° SIRET : <input type="text"/>
	<b>Adresse du lieu de formation principal :</b>
	N° <input type="text"/> Voie : <input type="text"/>
	Complément : <input type="text"/>
	Code postal : <input type="text"/>
	Commune : <input type="text"/>